



Critères nationaux de sélection pour le  
**Championnat d'Europe U21 - 2020**  
(du 22/09/2020 au 25/09/2020, Tallinn – Estonie)

Ce tournoi est accessible aux compétiteurs<sup>1</sup> qui combattent dans une des catégories suivantes :

- Femmes : -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73
- Hommes : -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87

**1. Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilités sont :

Afin d'être sélectionnable pour le CE U21 - 2020, le taekwondoïste doit être :

- de nationalité belge.
- en possession d'une licence GAL 2020.
- porteur d'un diplôme de 1<sup>er</sup> Dan ou 1<sup>er</sup> Poom Kukkiwon minimum.
- né en 2000, 2001, 2002, 2003 en 2004.

**2. Les critères nationaux**

Etant donné que le Championnat d'Europe des -21 ans est accessible à des compétiteurs de catégories d'âge différentes (les juniors et les seniors), la Commission Nationale de Sélection (CNS) établira une sélection sur base de dossiers motivés qui seront remis par les directions techniques de chaque fédération. Après analyse des chances de succès, la CNS décidera d'une éventuelle sélection.

Néanmoins, des minima doivent être remplis pour prétendre à la sélection :

- Le taekwondoïste junior doit avoir au minimum rempli les critères de sélection pour le championnat du Monde junior 2020.
- Le taekwondoïste senior doit avoir au minimum remporté 2 combats effectifs sur les opens G depuis le 01/02/2020.

Les dossiers doivent être remis à la CNS pour le 21/06/2020 au plus tard.

---

<sup>1</sup> \* Dans le présent document, le masculin a été employé à titre épique.